

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 206

présenté par
Mme Bregeon

ARTICLE 11 BIS

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« éventuels impacts »,

les mots :

« éventuelles conséquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.